

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2013

À LA SALLE DES MARIADOULES À ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture à 22h55)

TABLE DES MATIERES

1. APPEL NOMINAL	3
2. ASSERMENTATION DE M. JACQUES JOHNER	3
3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL	4
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2013	5
6. PRÉAVIS N° 16/2013 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA GESTION DES DÉCHETS	5
7. PRÉAVIS N° 15/2013 – DÉPENSES EXTRA BUDGÉTAIRES LIÉES AUX INTEMPÉRIES DU 2 MAI – ROUTES ET COLLECTEURS	7
8. PRÉAVIS N° 17/2013 – ANCIEN COLLÈGE DE CHENAUX, CHEMIN DE BAHYSE 6 - REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE, DE LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE, DES RADIATEURS ÉLECTRIQUES ET RÉFECTION DU WC PUBLIC	9
9. PRÉAVIS N° 18/2013 – DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ÉLABORATION DU PPA LES FORTUNADES - DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉALISATION DE LOCAUX POUR LES POMPIERS, LA VOIRIE ET LES ARCHIVES AINSI QUE LA RÉALISATION DE PLACES DE PARC AU LIEU-DIT LES FORTUNADES	10
10. PRÉAVIS N° 19/2013 – DEMANDE DE CRÉDIT POUR FINANCER LA RÉALISATION DU PPA LA THIOLEYRE	16
11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	18
12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	20

Mme Brigitte Leprovost, Présidente du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous, conseillères et conseillers communaux, conseillère et conseillers municipaux, ainsi qu'à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Elle salue également la présence de la presse, Mme Céline Amiguet du Régional, M. Jean-Pierre Genoud du Courrier et les quelques personnes dans les rangs du public.

1. APPEL NOMINAL

La secrétaire procède à l'appel nominal.

PRÉSENTS :	7 Conseillers municipaux :	
	Mme et MM. Nicole Gross, Max Graf, Patrick Chollet, Jean-Paul Demierre, Jean-Pierre Haenni, Georges Hauert et Yves Kazemi	
	64 Conseillers communaux selon la liste de présence	64
ABSENTS EXCUSÉS :	Mme et MM. Carole Chesaux, Patrick Baumann, Vincent Chollet, Patrick Riesen et Bernard Rufi	5
TOTAL :		69

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. ASSERMENTATION DE M. JACQUES JOHNER

La Présidente passe au point 2 de l'ordre du jour, à savoir l'assermentation d'un nouveau conseiller, M. Jacques Johner, dernier des viennent-ensuite issu de l'arrondissement de Grandvaux, suite à la démission de Mme Katharina Leyvraz et au déménagement de Mme Andrea Rangnitt qui le précédait.

Elle prie M. Johner de bien vouloir s'avancer devant l'assemblée et procède à la prestation de serment.

Elle félicite le nouveau conseiller et l'invite à regagner sa place.
(*Acclamations*)

3. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est proposé comme suit :

1. Appel nominal
2. Assermentation de M. Jacques Johner
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Communications du Bureau du Conseil communal
5. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 24 juin 2013
6. Préavis n° 16/2013 - Modification du règlement communal sur la gestion des déchets

7. Préavis n° 15/2013 - Dépenses extra budgétaires liées aux intempéries du 2 mai – Routes et collecteurs
8. Préavis n° 17/2013 - Ancien collège de Chenaux, chemin de Bahyse 6 - Remplacement de la chaudière, de la production d'eau chaude, des radiateurs électriques et réfection du WC public
9. Préavis n° 18/2013 – Demande de crédit pour l'élaboration du PPA les Fortunades - Demande de crédit d'étude pour la réalisation de locaux pour les pompiers, la voirie et les archives ainsi que la réalisation de places de parc au lieu-dit les Fortunades
10. Préavis n° 19/2013 - Demande de crédit pour financer la réalisation du PPA La Thioleyre
11. Communications municipales
12. Propositions individuelles et divers

L'ordre du jour modifié est adopté, à l'unanimité.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL COMMUNAL

Voici quelques informations sur les activités et correspondances survenues depuis la dernière séance du Conseil communal.

Carnet rose :

Le 25 juin 2013 est née Clara, fille de Jean-Christophe Schwaab, Conseiller communal.

La Présidente présente ses félicitations à la famille pour l'heureux événement.

Scrutin du dimanche 22 septembre 2013

Votations fédérales

- 1) *Initiative populaire du 5 janvier 2012 "Oui à l'abrogation du service militaire obligatoire"*
Refusée par 1'144 voix contre 610
- 2) *Loi fédérale du 28 septembre 2012 sur la lutte contre les maladies transmissibles de l'homme (Loi sur les épidémies, LEp)*
Acceptée par 1'299 voix contre 461
- 3) *Modification du 14 décembre 2012 de la loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et les commerce (Loi sur le travail, LTr)*
Acceptée par 1'066 voix contre 683

Taux de participation d'environ 54 %.

Prochains scrutins : 24 novembre 2013 et 9 février 2014.

5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JUIN 2013

Chacun a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture. Y a-t-il des demandes de modification ou d'adjonction ?

La parole n'est pas demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité avec remerciements à la secrétaire.

6. PRÉAVIS N° 16/2013 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA GESTION DES DÉCHETS

Chacun a reçu copie des rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

M. P. Chollet, Municipal : Il remercie les deux commissions qui ont travaillé en profondeur sur cette modification du règlement. Il a compris que certains membres ont été surpris de ne pas recevoir le règlement joint aux documents reçus. C'était une erreur de sa part et il déplore que l'information soit arrivée si tard, d'autant plus qu'il aurait pu faire suivre le règlement par courriel via le Bureau du Conseil.

La position de la Municipalité suit la proposition de la Commission des finances quant à la taxe forfaitaire pour les entreprises qui équivaut à celle d'un ménage de 1 personne.

La 2^{ème} demande d'amendement de la Commission ad hoc est délicate, car la Municipalité craint que la modification proposée ne fasse l'objet d'une révision du SLC (Service de Logement des Communes) et aurait comme conséquence de repasser le règlement au Conseil communal. Aussi, la Municipalité est contre cet amendement.

Toutefois, elle accepte la proposition de modification de la Commission ad hoc, à savoir « La taxe maximale (ménage de 4 adultes et plus) ne devra pas excéder le double de la taxe minimale (ménage de 1 adulte) » et la formule sera incluse dans l'annexe au règlement.

Finalement, concernant le montant des taxes forfaitaires, la Municipalité suit la proposition de la Commission des finances, à savoir de maintenir le montant accepté par le Conseil communal le 5 novembre 2012 et ce pour 2013 seulement. La taxe entreprise 2013 sera revue en fonction de l'acceptation de la modification du règlement proposée au Conseil communal.

Selon les chiffres prévus au projet de budget 2014, certains frais pourraient être diminués, ce qui aurait une incidence sur la taxe forfaitaire qui serait revue à la baisse. La Municipalité veillera à ce que la taxe de base pour un ménage de 1 personne soit ou se rapproche de CHF 100.-. Pour rappel, la fixation du montant des taxes est de la seule responsabilité de la Municipalité. La priorité

sera fixée sur la diminution des coûts plutôt que sur l'augmentation des taxes.

M. S. Crosa :

Il souhaite préciser un point : dans le cadre du 1^{er} amendement de la Commission ad hoc, l'alinéa 5 de l'article 12 B est supprimé, mais en aucune façon, elle supprime la taxe aux entreprises, puisque celle-ci se trouve à l'article 12 B « taxes forfaitaires » de l'ancien règlement adopté le 5 novembre 2012 (CHF 360.- par an - TVA non comprise - au maximum par entreprise).

Du moment que cette ligne existe, la Municipalité a la compétence, dans le cadre de ce montant, d'encaisser une taxe pour les entreprises. Le fait de ramener cette taxe à un ménage d'une personne aurait comme conséquence de modifier le montant de CHF 360.- à CHF 180.- ; ainsi on reste dans les normes, toutefois la Commission maintient la suppression de l'alinéa 5, car si l'on imposait dans le règlement quelque chose pour encaisser cette taxe et en modifiant l'alinéa 5 du même article, l'on imposerait à nouveau quelque chose, mais au lieu d'un maximum, il s'agirait d'un minimum.

Après un débat de 45 minutes plutôt confus entre membres du Conseil communal et M. P. Chollet, représentant de la Municipalité, dans une voie qui n'était pas de la compétence du Conseil communal, le débat s'éclaircit peu à peu après l'intervention de M. Bech qui explique qu'il s'agit de savoir ce qu'on va faire ce soir avec la taxe des entreprises et qu'il est du ressort de la Municipalité d'évaluer le montant des taxes. Il s'agissait en fait de modifier le montant de la taxe forfaitaire pour les entreprises, suite à la recommandation de la surveillance des prix, compte tenu de la nature de la majorité des entreprises actives dans la commune de Bourg-en-Lavaux. A relever que les chiffres adoptés par le Conseil communal le 5 novembre 2012 seront applicables en 2013. A titre indicatif, les chiffres votés ce soir s'appliqueront en 2014, pour autant que la Municipalité puisse avoir les coûts 2014 estimatifs, puisqu'elle doit couvrir une partie des frais de la taxe au sac et de la taxe forfaitaire. Mme de Palma regrette entre autre la mauvaise rédaction de ce préavis qui a induit la plupart du Conseil dans la confusion.

La Présidente passe ensuite au vote.

Acceptez-vous l'amendement de la Commission ad hoc, à savoir de supprimer l'article 12 B, alinéa 5 du règlement communal sur la gestion des déchets, qui conduit à une taxe forfaitaire excessive pour les entreprises ?

Au vote, cet amendement est accepté par 48 voix, 4 contre et 11 abstentions.

Acceptez-vous l'amendement de la Municipalité, de fixer la taxe forfaitaire pour les entreprises à CHF 180.- HT au maximum ?

Au vote, cet amendement est accepté par 46 voix, 5 contre et 12 abstentions.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 16/2013 de la Municipalité du 19 août 2013 ;
- lu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 55 voix, 1 contre et 7 abstentions

- **de supprimer** l'article 12 B, alinéa 5 du règlement communal sur la gestion des déchets, qui conduit à une taxe forfaitaire excessive pour les entreprises ;
- **de fixer** la taxe forfaitaire pour les entreprises à CHF 180.- HT au maximum.

7. PRÉAVIS N° 15/2013 – DÉPENSES EXTRA BUDGÉTAIRES LIÉES AUX INTEMPÉRIES DU 2 MAI – ROUTES ET COLLECTEURS

Chacun a reçu le rapport de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte.

M. P. Humbert : Bien qu'il soit très favorable à ce préavis, il souhaite que la Commission de gestion établisse un état des lieux de ces travaux, des PGEE des anciennes communes, car ce qui s'est passé est à la fois extraordinaire et issu des travaux non réalisés dans le cadre de ces PGEE (Plan Général des Evacuations des Eaux).

Il n'est pas convaincu que, par rapport aux travaux effectués dans la montée de Chenaux, juste en dessous de chez lui, la lame du chasse-neige puisse passer, étant donné la déclivité de la route.

M. S. Vogel : Sur quelques chemins de Grandvaux, comme le sentier de Bellevue, les couvercles sont sortis dimanche lors de fortes pluies, à près de 1.50 m de haut. M. Pierrot Emery nettoie gratuitement pour la commune. M. Vogel a dû remonter 5 m³ de terre et fait faire le travail à son employé sur son chemin, suite à des dégâts survenus au Chemin de la Criblette, voie qui n'est pas praticable.

M. P. Chollet, Municipal : La Municipalité se rend compte que pour la majorité des anciennes communes, l'entretien des collecteurs d'eaux claires et usées n'était pas une priorité. On a décidé de réagir au coup par coup. On est conscient des soucis à plusieurs endroits. L'autoroute pose aussi

beaucoup de problèmes, car elle présente une importante surface goudronnée. La récupération des eaux de pluie aux surfaces de l'autoroute utilisent les collecteurs propres à la commune. La Municipalité est en discussion avec les routes nationales, car elles ont un travail à faire et cela ne sera pas réglé entre 2014 et 2016. Les événements du 2 mai restent quelque chose d'exceptionnel qui n'arrive pas chaque année.

M. J.-L. Bandini : Il souhaite revenir sur le rapport de la Commission des finances quant au montant de CHF 500'000 qui est atteint pour des dépenses extra budgétaires. On n'est pas à l'abri d'un hiver rigoureux avec d'autres dépenses extraordinaires. Qu'en sera-t-il cas échéant ?

M. R. Bech : Il ne sait pas par manque de dispositions règlementaires. L'urgence est rare et il faut espérer que la prochaine fois soit dans 25 ans.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il évoque que le travail sera exécuté en cas d'événements inattendus.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 15/2013 de la Municipalité du 19 août 2013 ;
- lu le rapport de la Commission des finances chargée de son étude ;
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

par 63 voix (à l'unanimité)

- 1. **D'accorder** à la Municipalité un dépassement du budget 2013 de fonctionnement;
- 2. **De répartir** les coûts sur la compte 430.314.200 (entretien courant – routes) pour un montant de CHF 131'964.70 TTC;
- 3. **De répartir** les coûts sur le compte 430.314.201 (entretien courant murs et chemins) pour un montant de CHF 18'900.- TTC;
- 4. **De répartir** les coûts sur le compte 430.314.220 (service de balayage) pour un montant de CHF 6'394.15 TTC;
- 5. **De répartir** les coûts sur le compte 461.314.400 (entretien courant des collecteurs) pour un montant de CHF 59'630.30 HT.

8. PRÉAVIS N° 17/2013 – ANCIEN COLLÈGE DE CHENAUX, CHEMIN DE BAHYSE 6 - REMPLACEMENT DE LA CHAUDIÈRE, DE LA PRODUCTION D'EAU CHAUDE, DES RADIATEURS ÉLECTRIQUES ET RÉFECTION DU WC PUBLIC

Chacun a reçu copie des rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

M. Ch. Currat : Il mentionne que la Commission ad hoc a estimé les travaux pertinents. Elle demande de trouver un locataire pour l'ancienne salle et ses annexes, plutôt un bureau, et relève que d'autres devis seront demandés. Elle demande à ce qu'on réfléchisse sur l'utilisation de panneaux solaires sur le bâtiment, justifie l'utilisation du WC en inox et recommande un détecteur automatique pour l'eau par souci d'économie.

Mme L. de Palma : Ancienne habitante de Chenaux, elle ne souscrit pas à la proposition de la Commission ad hoc de louer un bureau, car il s'agit de la seule salle disponible dans tous le village pour organiser des thés, du bricolage ou des fêtes. Elle estime dommage de supprimer ce bel endroit et que la population ne puisse ainsi plus en profiter.

M. P. Humbert : A moins que la Municipalité décide de vendre ce collège en l'état, il serait intéressant d'y faire, en plus des travaux, un simple relevé infrarouge des portes, en ce qui concerne le chauffage ; cela permettrait de prévoir divers travaux éventuels d'isolation dans le futur.

M. G. Hauert, Municipal : Le toit est isolé, les murs seront en partie changés. Il faudra déjà changer la chaudière qui attend depuis 2 hivers.

M. A. Chollet : Il souhaite savoir si une réflexion a été faite sur les loyers actuels. Seront-ils actualisés par rapport aux travaux ?

M. G. Hauert, Municipal : Le loyer peut augmenter pour des transformations majeures. Il s'agit ici de travaux d'entretien et les loyers sont tout à fait corrects.

CONCLUSIONS**LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX**

- vu le préavis N° 17/2013 de la Municipalité du 19 août 2013,
- vu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 62 voix et 1 abstention

1. **D'autoriser** la Municipalité à engager les travaux de rénovation de l'installation de chauffage à l'ancien collège de Chenaux ainsi que la rénovation du WC public dans ce bâtiment ;
2. **De lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 68'000.- ;
3. **De laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC);
4. **D'amortir** l'investissement sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 6'800.- par année (chapitre 34111), le premier au budget 2014.

9. PRÉAVIS N° 18/2013 – DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'ÉLABORATION DU PPA LES FORTUNADES - DEMANDE DE CRÉDIT D'ÉTUDE POUR LA RÉALISATION DE LOCAUX POUR LES POMPIERS, LA VOIRIE ET LES ARCHIVES AINSI QUE LA RÉALISATION DE PLACES DE PARC AU LIEU-DIT LES FORTUNADES
--

Chacun a reçu copie des rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

Mme L. de Palma : Elle s'interroge sur le fait que si les places de parc ne peuvent pas être construites sur le toit et que le terrain est à nouveau exploité en vignes, à qui appartient les vignes, compte tenu du prix différent de l'achat s'il s'agit d'une surface constructible ou pas ?

M. le Syndic : La Municipalité a prévu, après de longues discussions, que la différence de prix est liée à la possibilité de créer des places de parc ou pas. Le delta est de CHF 100'000.-. Dans les négociations, il a été admis, selon la convention, que le vigneron d'aujourd'hui pourrait remettre sa vigne. La Municipalité a la charge de s'occuper de la dalle et au-dessus de la dalle, le vigneron pourrait remettre sa terre.

Mme L. de Palma : Qu'en est-il de l'architecte, suite aux conclusions du rapport de la Commission des finances qui ne mentionne plus les coûts d'architecte par rapport à la page 9 du préavis ? La proposition de cette commission est-elle légalement possible ?

M. Y. Delaloye : La proposition émane en fait de la Municipalité, étant donné qu'une solution interne existante a suffisamment avancé pour qu'on puisse

arriver à cette solution d'économie importante. Ceci permettrait d'aller de l'avant sans avoir recours à un concours d'architecture, en ne gardant que celui pour l'aspect paysagiste. La Municipalité tient, à juste titre, à ce que l'aménagement du toit, s'il est possible de créer des places de parc, soit fait dans les meilleures conditions, compte tenu de l'emplacement et de la sensibilité touchant à des places de stationnement. Il demande à la Municipalité si le SDT (Service du Développement Territorial) a apporté la réponse qu'il était sensé donner d'ici fin septembre ?

M. le Syndic : La réponse promise pour le 26 septembre n'est pas encore arrivée . Le projet a été présenté au SDT. L'idéal eût été qu'on passe par un concours qui aurait amené plus de diversité s'agissant d'un bâtiment important. On a réfléchi à l'opportunité de faire quelques économies sensibles en utilisant des voies légales. Celles-ci permettent aujourd'hui de réaliser ce projet avec des employés communaux. La Municipalité insiste sur un concours d'intégration paysagère pour la façade Sud et la 5^{ème} façade. Ces façades devront être très réussies, car elles auront un gros impact. Il faut que l'architecture soit bien intégrée et des plantations végétales ont été pensées. On a la chance d'avoir une bonne commission de l'urbanisme et M. le Syndic compte sur elle pour orienter ce projet dans la bonne direction et trouver la meilleure solution.

M. J.-L. Bandini : On va voter un préavis sur les montants de CHF 900'000 ou CHF 530'000.-, compte tenu des conclusions des rapports des deux Commissions ? Il souhaite une clarification sur la modification éventuelle du préavis.

M. le Syndic : Compte tenu de la situation actuelle des finances et la chance de créer ce projet à l'interne, la Municipalité tâchera de faire le maximum avec la solution proposée par la Commission des finances pour CHF 530'000.-.

M. J.-C. Schwaab : Il a d'abord une remarque à la page 4, point 2.2 du préavis : il s'agit des coteaux de Lavaux et non *du* Lavaux. Ensuite, il souhaite plus de confirmation sur la légalité du projet. S'agit-il d'une réponse fiable de la part du SDT ? Helvetia Nostra annonce qu'elle ne va pas s'opposer et ce sera, semble-t-il le discours qu'elle va tenir jusqu'à la votation de l'initiative « Sauvez Lavaux ». Si l'initiative passe avec le blocage pendant 5 ans, c'est un projet qui risque de ne pas aller bien loin, s'il n'a pas été définitivement validé avant la votation. Il y a donc beaucoup d'imprévisibilités, or on a des services importants, notamment le feu et la voirie qui disparaîtront de l'aire de Cully Gare. Quel est le plan B, dans le cas où l'on ne pourrait pas installer les pompiers et la voirie à cet endroit-là ? Aura-t-on encore le temps cas échéant de réintégrer le projet de la Gare ?

- M. le Syndic : Si l'initiative passe, la nécessité d'obtenir un permis de construire est primordiale. Dans le plan qu'on a préparé, à moins d'oppositions, la solution, appuyée par la Commission des finances de réaliser le PPA et d'avoir un permis de construire dans un minimum de temps, est envisagée. Si l'initiative passe pour Cully Gare, il n'y aurait aucune construction et les pompiers resteraient en l'état actuel.
- M. J.-C Schwaab : Si l'initiative ne passe pas et que le projet n'aboutit pas, où installerait-on les pompiers ?
- M. le Syndic : Dans ce cas, les pompiers restent à ce qui a été prévu à l'origine, donc à la place de la Gare.
- M. P. Scalfaro : Le projet a l'air convaincant. Lorsqu'il regarde le plan, il s'interroge sur la possibilité des camions de pompiers de sortir sur le chemin du Vigny ? A-t-on fait une évaluation à ce sujet ?
- M. le Syndic : La Municipalité a suffisamment avancé dans le projet : Transitec a appuyé le projet, l'ECA, le voyer et les CFF sont venus sur place. La confirmation écrite des CFF est arrivée il y a 2 semaines et ces derniers ne s'opposaient, ni ne trouvaient de motif contradictoire. Les dangers naturels ont été contactés et eux aussi confirmaient qu'aucun risque d'incident majeur n'était à craindre.
- M. J. Potterat : Il rappelle qu'il a fallu 6 ans pour que le PPA de Cully Gare soit adopté, à peu près la même chose avec celui des Ruvines et on va adopter celui-ci en 6 mois ?! Il en doute.
Il souhaite avoir une étude comparative de l'ancien et du nouveau projet ? Il n'est pas sûr qu'on y gagne quelque chose par l'achat du terrain et la construction. On a des investisseurs sur la place de la Gare depuis des années et on ne peut pas entamer le PPA de Cully Gare, avant d'avoir réalisé le local du feu. A son avis, il faudra encore 5 à 6 ans pour que ce la bouge. Il craint que les investisseurs se lassent et que ceci ne se retourne contre la commune ?
- M. le Syndic : Une convention a été signée en août avec les investisseurs selon la demande du Conseil communal. L'urbanisme central va contrôler si c'est compatible avec le guide urbanistique et avec le guide architectural de la place. La raison du choix de ce terrain des Fortunades est due au fait que si le terrain de Cully Gare, au prix du m², risque de se réaliser, il est plus agréable d'avoir une circulation plus douce sur une place que d'avoir les pompiers et la voirie dans un va-et-vient incessant.
- M. Y. Delaloye : Pour rebondir sur la question de M. Bandini, ce n'est pas la Commission des finances qui a réduit le préavis du montant de CHF 900'000 à CHF 530'000, mais bien le service urbanistique. Il ne

s'agissait pas d'une imposition de la Commission des finances dont les membres ne sont pas architectes, mais bien du service qui prétend pouvoir le faire.

M. D. Fauquex : Comment a été fixé le prix d'achat du terrain à CHF 263.-/m² ? Par rapport à cette fameuse votation, ne serait-il pas plus prudent d'attendre plutôt que d'entamer une partie des CHF 530'000 si cette initiative passe ?

M. le Syndic : La Municipalité a mis suffisamment de clauses dans la promesse de vente que, si elle n'obtient pas le permis de construire ni la légalisation du terrain et l'adoption du Conseil communal, le projet deviendrait caduc.
Quant au prix d'achat du terrain, les négociations se sont faites en plusieurs étapes. A son avis, la situation du terrain et ce qu'on veut y faire justifient largement ce prix.

M. Daniel Gay : On a débattu du prix au sein de la Commission ad hoc. C'est une question de négociation. Il s'agit d'une excellente opération pour la commune en dégageant les occupations des bâtiments et d'encombrement de la place de la Gare que causeraient les sorties de camions des pompiers. Concernant les 2 hypothèses des montants à CHF 900'000 et à CHF 530'000, la Commission ad hoc n'avait pas la possibilité de déterminer l'économie qui serait faite, dans l'hypothèse de se passer d'un concours d'architecte et de travailler à l'interne. Quant à la question de travailler à l'interne, si elle était compatible avec la législation sur les marchés publics, plusieurs membres se sont renseignés. Les avis sont unanimes. Il est toujours possible à une collectivité publique, quelle qu'elle soit, de travailler par son propre personnel et d'éviter ainsi de passer par une procédure de marchés publics. Cela permettrait de faire une large économie.

M. J.-L. Badoux : Etant membre de la Commission ad hoc, les marchés publics ont des clauses, des seuils et cela fait partie d'un aléatoire. Il s'est aussi renseigné auprès de personnes concernées, où on effleure les seuils. Il laissera la presse s'en mêler, en évoquant le cas de Villars qui n'y a pas échappé, si des fois on n'avait pas le droit de travailler en interne. Pour le prix du terrain, il pense que si les vigneronns pouvaient vendre leur vigne au prix du terrain en question, ce serait alléchant. Dans l'estimation de la valeur du terrain, qui prend le risque, qui prend la démarche de dézoner une zone viticole en zone constructible ou d'utilité publique ? Dans un marché, il faut être 2 et tant que l'affaire ne peut pas se conclure, le prix n'est pas défini.

M. D. Fauquex : Il souhaite une réponse à sa 2^{ème} question, à savoir ne serait-il pas plus prudent d'attendre que la votation soit faite pour éviter qu'une partie des CHF 530'000 soit dépensée pour rien ?

- M. Daniel Gay : Il se permet d'évoquer que, quel que soit le résultat de la votation, notamment l'acceptation du contre-projet, il est plutôt évident que ce projet doit être compatible avec le contre-projet, ce qui n'est pas le cas à son sens. Il ne s'agit pas d'utiliser des zones à bâtir existantes, mais de procéder à un dézonage et l'optique du contre-projet, à ce que qu'on connaît aujourd'hui des intentions du Conseil d'Etat, mentionne clairement que tout ce qui n'est pas zoné, au moment de l'adoption du contre-projet, est bloqué ; dans le préavis présenté, ce n'est pas zoné. Il est vrai qu'il existe un aléa. Si on ne fait pas d'étude, même si l'on investit une étude à fonds perdus, cela risque d'être impossible après la votation. A moins qu'on refuse l'initiative Weber et le contre-projet, mais soyons réalistes !
- Mme F. Reijsoo : Elle souhaite apporter une autre perspective en réalisant ce projet par un concours d'architectes. Un beau projet architectural pourrait avoir des retombées positives sur la commune, surtout si on crée une belle réalisation architecturale, la région faisant partie de l'UNESCO. Une création innovatrice permettrait d'attirer des touristes.
- M. Y. Delaloye : Il revient sur la question de M. Fauquex, à savoir la pertinence de dépenser maintenant ou pas. Le montant qui sera utilisé durant la période entre aujourd'hui et la date de la votation représente une prise de risque qui vaut la peine de dépenser. Sous prétexte que l'on ignore ce que l'avenir nous réservera, la dépense n'est pas démesurée pour CHF 100'000 au 4^{ème} trimestre 2013 et CHF 200'000 pour le 1^{er} semestre 2014. La commune a déjà dépensé plus d'argent pour des projets qui ont été enterrés, notamment en ce qui concerne l'étude d'un parking sous la Maison jaune à Cully.
- Mme F. Gross : Elle souhaite un état de la situation des finances de la commune.
- M. J.-P. Haenni, Municipal : En séance de Municipalité ce matin, il a pu se rendre compte avec le boursier que sur le budget 2013, il y a eu des rentrées d'impôts positives ces derniers temps. Aujourd'hui, on compte + CHF 800'000 par rapport à ceux budgétés aux comptes 2013. Si cela continue, il espère compter CHF 1,1 millions de plus que prévu. Ce que M. Delaloye a mentionné est correct par rapport aux Fortunades. Il ne s'agit pas d'argent gaspillé. Plus on attend pour les Fortunades, plus on attend pour la Place de la Gare. L'intervenant principal est la commune pour les Fortunades. L'achat du terrain est lié au permis de construire et à la possibilité de réaliser ce projet.
- M. J.-C. Schwaab : Il est partisan de voter ce préavis d'intention ce soir, indépendamment de la date de la votation et de son résultat. L'initiative fait peser une menace sur les projets d'utilité publique dans cette région et ce projet est un exemple type. Grâce à des exemples comme celui-ci, la population pourra être convaincue. Il

souhaite savoir, si la Municipalité s'engage dans le cas où elle n'aurait pas besoin de faire un concours, à rester au montant proposé par la Commission des finances, sans devoir à revenir auprès du Conseil communal dans 2 mois, dans un autre préavis pour compléter, en apprenant entretemps qu'un concours est nécessaire ?

M. le Syndic : Il aurait préféré un concours. Pour revenir à l'objet, on a insisté sur le concours d'intégration paysagère. A la place de la Gare, il y aura un concours organisé avec les CFF. On a prévu 60 à 72 places de parc qui coûteraient moins cher qu'un parking souterrain.

M. M. Duboux : Il se demande pourquoi veut-on laisser les pompiers à Cully ? Ils interviennent dans tout le district et seraient plus près de Forel et de Puidoux s'ils étaient aux Thioleyres. Il est peut-être formidable de créer des places de parc à Cully, mais ne pas oublier les autres villages, car ils risquent de réagir si on ne cible que sur Cully et Grandvaux.

M. P. Chollet, Municipal : Il est conscient de la remarque. Il ne faut pas oublier qu'une nouvelle loi cantonale est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2011 qui inclut un standard de sécurité cantonale. Dans le cas du SDIS intercommunal de Gourze, on a une caserne principale à Cully et une secondaire à Forel. Le SDIS Cœur de Lavaux aura la caserne principale à Forel et celle secondaire à Cully, selon ce fameux standard de sécurité.

M. J.-C. Schwaab : Il n'a pas eu de réponse à sa question. Si on vote le préavis de la Municipalité et que le concours n'est pas nécessaire, la Municipalité s'engage-t-elle à se tenir au montant proposé par la Commission des finances ?

M. le Syndic : Il répond par l'affirmative.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 18/2013 de la Municipalité du 19 août 2013,
- vu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 59 voix, 1 contre et 3 abstentions

1. **D'octroyer** à la Municipalité un crédit d'étude de CHF 900'000.- TTC (sortie des liquidités CHF. 100'000.- 4^{ème} trimestre 2013 ; CHF 400'000.- 1^{er} semestre 2014 et le solde 2^{ème} semestre 2014) pour la réalisation d'un plan partiel d'affectation (PPA) pour le secteur dit Fortunades, pour un crédit d'étude pour la réalisation de locaux pour les pompiers, la voirie et les archives ainsi que la réalisation de places de parc ; *il est entendu que le crédit d'étude sera ramené à CHF 530'000.- maximum si le concours d'architecture, tel que prévu dans le préavis, ne s'avère pas nécessaire ;*
- 2. **De laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
- 3. **D'amortir** l'investissement sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 30'000 par année (chapitre 420), le 1^{er} au budget 2014.

10. PRÉAVIS N° 19/2013 – DEMANDE DE CRÉDIT POUR FINANCER LA RÉALISATION DU PPA LA THIOLEYRE

Chacun a reçu copie des rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

La discussion est ouverte.

M. M. Trolliet : La Commission ad hoc est très favorable à ce préavis, considérant qu'il y a peu de surfaces planes pour l'utilisation du sport - c'est la dernière opportunité qui se présente - et que la commune est sous-équipée. Il s'agit d'une surface intéressante qui permettrait de nombreuses activités sportives, comme le tennis, le football, etc. Il a contacté le Directeur des écoles qui est intéressé par l'utilisation de ces surfaces.

M. JP Demierre, Municipal : Il remercie les 2 commissions du travail effectué. Il mentionne que ce projet présente une motivation pour les jeunes, un rassemblement social, l'intégration et l'éducation. Quant au bilan des installations sportives communales entre Villeneuve et Gland, il connaît peu de communes qui soient aussi mal loties que celle de Bourg-en-Lavaux. Par rapport aux photos, elles ne sont pas dignes d'une commune faisant partie du Patrimoine mondial de l'Unesco.

M. V. Gaudin : Il demande si la commission s'est penchée sur le fait que beaucoup de monde pourrait passer au Chemin du Grabe, endroit où il existe plusieurs constructions et aucun trottoir, ce qui serait sujet à inquiétude ?

M. JP Demierre, Municipal : C'est pour cette raison qu'un crédit d'étude est demandé.

M. J.-L. Bandini : Concernant les accès, pour le tennis avec 280 membres, ils passaient à l'époque par le chemin de Bahyse, car 4 courts de tennis

représentent maximum 16 personnes. En plus, 4 équipes de football au maximum ne représentent pas une circulation permanente.

Mme L. de Palma : On parle beaucoup de sports extérieurs se pratiquant à la belle saison et elle trouve dommage que la réflexion ne se porte pas non plus sur l'utilisation de cet endroit de novembre à février, par exemple, intégrer la possibilité de faire de la gym et autre. Un système de gestion de l'endroit a-t-il été imaginé avec un responsable ?

M. JP Demierre, Municipal : On avait imaginé un vestiaire pour les balades par exemple. Il existe plusieurs solutions, sans s'arrêter uniquement au tennis et au football. Au niveau du gérant sur place, on y a pensé. Vu le projet de construction envisagé en plusieurs étapes, on a pensé également aux déprédations et pour y remédier, une clôture complète sera érigée (exemple : le centre sportif à Pully).

Mme N. Cuénoud : Elle propose une buvette au lieu d'une clôture, ce qui serait plus sympathique par rapport aux déprédations.

M. JP Demierre, Municipal : On a pensé à la buvette aussi, élément fédérateur, ainsi que réfléchi aux places de parc.

M. J.-L. Bandini : Il aimerait féliciter M. Demierre d'avoir mené à bien cette étude. Par rapport à d'autres communes plus petites, la commune de Bourg-en-Lavaux semble être infirme en termes de terrains de sport pour les jeunes. A l'époque, il s'était battu question tennis contre la Municipalité de Cully qui, si elle avait suivi, on n'en parlerait pas aujourd'hui. Il est content que M. Demierre prenne la balle au bond. Le seul endroit propice est Grandvaux. Il estime qu'il s'agit d'un projet important de la nouvelle commune de Bourg-en-Lavaux de 5'000 habitants. Pendant 2 ans, on n'a réglé que les problèmes et, de l'avis de M. Bandini, il s'agit d'un projet d'avenir.

Mme la Présidente : Elle demande si la Commission des finances souhaite la parole par rapport à la modification proposée ?

M. Y. Delaloye : Dans les conclusions du préavis, cela ne correspond pas à ce que l'on est susceptible de voter (*d'autoriser la municipalité à réaliser le PPA La Thioleyre ainsi que la mise à l'enquête simultanée du projet de construction*). Il s'agit de voter sur un crédit pour une étude de faisabilité. Par rapport au calendrier, la Commission des finances a ajouté un point 6 au calendrier du préavis (*Préavis de construction – Conseil communal - février 2014*). Il y aura lieu de revenir auprès du Conseil communal pour demander un préavis de construction. Il ne s'agit pas de donner un blanc seing à la Municipalité pour faire son étude de faisabilité et partir sans problème pour construire ce projet.

M. JP Demierre, Municipal : On vote en connaissance de cause et cela ira peut-être plus vite au 2^{ème} tour.

La parole n'est plus demandée, la Présidente passe au vote.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 19/2013 de la Municipalité du 19 août 2013,
- vu les rapports de la Commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 62 voix et 1 abstention

- 1. **D'autoriser** la Municipalité à procéder à une étude de faisabilité en vue d'établir le plan partiel d'affectation la Thioleyre et son règlement ;
- 2. **De lui accorder** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 50'000.- (sortie de liquidités 1^{er} semestre 2014) ;
- 3. **De laisser** la compétence à la Municipalité quand au choix du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4, alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
- 4. **D'amortir** l'investissement sur une durée de 10 ans, à raison de CHF 5'000.- par année (chapitre 420), le premier au budget 2015.

11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. le Syndic Max GRAF

Il remercie le Conseil communal de sa confiance et espère qu'il sera satisfait des résultats.

M. le Conseiller municipal Patrick CHOLLET

Il remercie le Conseil d'avoir accepté le préavis de modification du règlement communal sur les déchets. Il retient la remarque de Mme de Palma tout à fait justifiée, car force est de constater que rédiger des préavis avec trop d'informations cause plus de problème que de les résoudre.

Concernant la constitution du nouveau SDIS Cœur de Lavaux, la commission consultative du feu ainsi que l'état-major ont été nommés et on est en train de finaliser le 1^{er} budget 2014. Des aberrations au niveau fédéral devront être réglées. Le SDIS Cœur de Lavaux entrera en vigueur le 1.1.2014 et un article sera publié dans une prochaine édition du Courrier.

M. le Conseiller municipal Jean-Paul DEMIERRE

Il informe que, concernant les places de parc, 53 existent à Riex, 88 à Epesses, 134 à Aran-Villette, 220 à Grandvaux et 50 sur les hauts, ainsi que 500 à Cully.

APOL : les vendanges vont bientôt commencer. Le même système que l'année dernière est instauré, soit pas de macaron, sens unique dans la descente Chexbres-Riex de 7h00 à 19h30 et libre dans le sens de la montée.

Concernant les amendes, l'APOL sera plus souple pendant les vendanges. Le radar est positionné comme suit : Tronchet-Tuillières, Corniche Riex-Cully, Villette Gare, Grandvaux, route du Signal.

Manifestations : 8 manifestations lors du weekend du 7 au 8 septembre se sont déroulées dont 3 importantes à Cully, 2 à Grandvaux, 1 à Villette et 2 réceptions privées à Riex et Epesses. Tout s'est bien passé et le stationnement fonctionnait correctement.

Bornes géomatiques : après 1,5 an de tractations et de discussions, les communications étaient justes. Le partenaire n'était pas celui attendu. On va rebondir après cet échec avec Lavaux Patrimoine mondial qui a repris le « *leadership* » et montré les nouveaux modules en préparation, plus écologiques, compacts et moins chers.

Il remercie l'audience de l'acceptation du préavis de la Thioleyre.

Mme la Conseillère municipale Nicole GROSS

Concernant les vendanges, elle informe que le prix du raisin va augmenter de 33 centimes pour le Villette et de 24 centimes pour l'Epesses.

Elle souhaite féliciter Mmes Laurence Fauquex (Chapeau noir) et Carla Dubois (Chapeau blanc) de Bourg-en-Lavaux. Laurence Fauquex, de Riex, est la deuxième dame en 72 éditions à décrocher le meilleur résultat du concours de dégustation du Comptoir.

(Acclamations)

Elle communique aussi que la Commission des vignes sera convoquée prochainement avec la Municipalité.

M. le Conseiller municipal Jean-Pierre HAENNI**Travaux importants**

Conduite des Colombaires : ils se passent bien pour le moment, grâce à la communication publique mise en place.

Chemin de Chatagny à Aran : les travaux devraient se terminer cette semaine. Ils ont tiré en longueur, toutefois il y a eu un prélèvement de tuyaux important avec des conditions non optimales.

Epesses pour des travaux de mise à niveau : information aux habitants d'Epesses, le chemin sera recouvert complètement sur sa largeur.

Forages : ils n'ont rien donné, car après 45 m, on a trouvé de la terre glaise. Après encore 2 tentatives, à 100 m et à 60 m dans un autre endroit, encore de la terre glaise et pas d'eau.

Il aurait fallu une autre machine qui aurait permis de tuber au fur et à mesure. Dans ce cas, les coûts auraient été beaucoup plus élevés. L'idée a donc été abandonnée.

Il remercie le Conseil de l'adoption du préavis sur les intempéries du 2 mai.

M. le Conseiller municipal Georges HAUERT

Il remercie l'audience de l'acceptation du préavis de Chenaux.

Il informe également que les travaux pour l'ancien local du feu commenceront après les vendanges 2013.

M. le Conseiller municipal Yves KAZEMI

Il informe que, suite à un problème de machine cassée chez l'imprimeur, La Feuille qui aurait dû paraître il y a deux semaines sera distribuée cette semaine.

Semaine de la mobilité : la Commission de développement durable (CDD) s'est engagée à y participer avec deux actions principales : une distribution de croissants de toutes les gares de la commune pour remercier les personnes qui font un effort sur la mobilité, action qui a connu un bel écho par les usagers ; une journée de mobilité le samedi qui a connu moins de succès. Toutefois, 3 jours après, il y a eu des demandes de subvention pour des vélos électriques. Il salue le travail de la commission.

Guichet virtuel : il invite les gens à utiliser les prestations en ligne pour la réservation des salles qui génère l'envoi du contrat de location. Ceci permet d'alléger l'administration communale d'une part importante de petits travaux.

Le 5 octobre aura lieu la route du moût (Lavaux-Payerne) à la sortie d'Epresses.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. David Gay : Il souhaite connaître l'avis de la Municipalité, ainsi que les démarches à venir et en cours avec le canton concernant les travaux effectués sur la route du bord du lac, car il a reçu quelques échos et plaintes de personnes qui n'ont pas compris ce qui s'était passé.

M. J.-P. Haenni, Municipal : Il rappelle simplement que le Conseil communal a refusé le préavis de CHF 550'000.- pour la réfection de ce tronçon. Il n'y a pas de suite à donner. Le canton n'a pas donné de rendez-vous. Ce tronçon n'est pas en mauvais état, excepté les nuisances sonores.

M. David Gay : Le choix du Conseil a été de refuser en attendant une réponse du canton. Les démarches sont-elles relancées ou attend-on une réponse du canton ?

- M. J.-P. Haenni, Municipal : On n'a pas de réponse. On va le relancer. Aucun chef de service n'est en mesure aujourd'hui de répondre si cette route sera reprise par le canton.
- M. B. Duboux : Il est surpris de constater que le Conseil communal vote sur tout cet argent qu'on va dépenser. Avant la fusion, les Conseils communaux des anciennes communes se sont réunis et ont voté pour certains aménagements. Où en est-on ? Serait-il possible d'établir une présentation d'objets encore à réaliser pour quels coûts et par ordre chronologique, ce qui permettrait de mieux s'en rendre compte ?
- M. J.-P. Haenni, Municipal : La Municipalité a établi il y a un mois un plan d'investissements pour les 4 à 5 années à venir. On a dû donner des priorités à certains projets, dont les écoles qui vont coûter très cher. D'ici 2016, on doit ramener le secondaire, créer des collèges, des classes supplémentaires à Cully et Grandvaux pour les primaires et la construction du collège entre les communes de Chexbres, Puidoux, Saint-Saphorin et Rivaz, à Puidoux. Ce n'est pas la commune de Puidoux qui empruntera, mais l'ASL. Pour la commune de Bourg-en-Lavaux, cela représentera environ CHF 10 millions. Concernant les projets, ils n'ont pas été mis de côté. C'est une question pertinente et on va en tenir compte pour une prochaine présentation.
- M. S. Vogel : Qu'en est-il de la réfection des caves de la Maison jaune à Cully et Villette ?
- Mme N. Gross, Municipale : Les cuves, déposées actuellement sur la place de la Gare, iront mercredi 2 octobre à la cave de Villette. Ce sera prêt pour les vendanges. De même pour la cave de la Maison jaune. La ventilation de la cave de Villette fera l'objet de deux études supplémentaires.
- M. M. Trolliet : Il souhaite mentionner à l'assemblée les performances du nageur Loris Hegg, 13 ans, de Bourg-en-Lavaux, trois fois médaillé d'argent sur le plan national (100 m libre, 100 m brasse et 200 m 4 nages). Bravo à Loris !
(Acclamations)
- Mme L. de Palma : Qu'en est-il des arbres du parking de la Préfecture à Cully ?
Quand le règlement communal final avec les modifications sur les déchets sera-t-il à disposition en ligne ?
Qu'en est-il de l'éclairage de Noël : y aura-t-il une séance de présentation publique ou pas ?
- Mme N. Gross, Municipale : Les arbres seront plantés cet automne.
Concernant l'éclairage de Noël, cela suit son cours et elle donne la parole à M. Dunant.

M. J.-C. Dunant : Il informe qu'il existe des prototypes, on est derrière des soucis de réalisation de conception. Il souhaite que le projet soit finalisé avant de pouvoir le communiquer. Un rendez-vous est fixé le 7 octobre pour discuter du calendrier et de choses concrètes.

M. P. Chollet, Municipal : Le règlement communal finalisé sera soumis au SCL (Services des Communes et du Logement), puis validé et signé par le Chef du département. Ensuite, il sera publié en ligne. Le Conseil sera informé de son acceptation par le département concerné.

La Présidente rappelle que la prochaine séance aura lieu **le lundi 28 octobre à la salle des Mariadoules à Aran, à 20h** et souhaite de bonnes vendanges à tous les vigneron.

Elle souhaite tous ses vœux à Michel Duboux qui fête son 65^{ème} anniversaire aujourd'hui et offre le verre de l'amitié.

(Acclamations)

La séance est levée à 22h55.

Au nom du Conseil communal :

La Présidente

La Secrétaire

Brigitte Leprovost

Eliane Fedrigo

Aran, le 9 octobre 2013